



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 10 avril 2017 à 19H30.

Présences : Mme Dolorès Boily, mairesse,
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Gilles Cayouette, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Mario Desbiens, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par Mme Dolorès Boily, mairesse. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 -OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

RÉSOLUTION CM2017-061

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017
4. Correspondances :
 - a. Une lettre d'invitation à l'AGA de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - b. Une lettre de remerciement de « La Nichée » pour l'aide financière accordée par la municipalité
 - c. Une lettre de la Véloroute des Bleuets pour le recrutement d'ambassadeurs
 - d. Une lettre du CREDD pour le développement du membership de l'organisme
 - e. Une lettre du regroupement « LE RÉSEAU CELLULAIRE PARTOUT POUR TOUS » pour la signature d'une pétition
 - f. Une lettre d'invitation à l'AGA de La Maison des bâtisseurs
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période du 13 mars au 10 avril 2017
7. Dépôt du rapport trimestriel du 1er janvier au 31 mars 2017
8. Présentation et acceptation du rapport financier 2016
9. Adoption du règlement d'emprunt 339-17 pour la construction du nouveau centre communautaire
10. Approbation de la reddition de compte subvention PAERRL
11. Acceptation du devis pour le plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égouts
12. Acceptation d'une offre de service pour l'auscultation du réseau d'aqueduc
13. Autorisation de paiement pour l'achat des terrains du projet de développement du ruisseau jaune
14. Autorisation de signature pour l'entente intermunicipale avec Labrecque pour inspectrice



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

15. Adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec
16. Recommandation d'inclusion à la zone agricole permanente de Bleuet Fortin et Bleuet Honfleur
17. Acceptation du devis pour l'appel de candidatures pour l'entretien des espaces verts
18. Acceptation d'une offre de service pour la création d'un nouveau logo municipal
19. Appui à la semaine de la santé mentale
20. Autorisation de paiement pour les Fleurons du Québec
21. Aide financière à la Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma
22. Divers :
 - a) Démarche au MTQ sur l'état de la route 169
 - b) _____
23. Période de questions
24. Fin de la rencontre

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2017

RÉSOLUTION CM2017-062

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et de l'adopter, séance tenante.

4 - CORRESPONDANCE

Une lettre d'invitation à l'Assemblée générale annuelle de Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Une lettre de remerciement de l'organisme « La Nichée » d'Alma pour l'aide financière accordée par la municipalité de Sainte-Monique à l'organisme.

Une lettre de la Vélo Route des Bleuets pour le recrutement d'Ambassadeurs afin de promouvoir le circuit cyclable. L'invitation est lancée à l'ensemble de la population.

Une lettre du Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) pour le développement de leur membership et la promotion de leurs champs d'intervention et de leurs activités.

Une lettre du regroupement « Le réseau cellulaire partout pour tous » nous signifiant leur démarche à venir pour faire pression auprès des instances gouvernementales pour la couverture de l'ensemble du territoire québécois par le réseau cellulaire.

APPUI À L'ORGANISME UN RÉSEAU CELLULAIRE POUR TOUS

RÉSOLUTION CM2017-063

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer les démarches de l'organisme « UN réseau cellulaire pour tous ».

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

Il est proposé par Madame Suzanne Larouche et appuyé unanimement par l'ensemble des membres du conseil que soit adressé une motion de félicitation aux jeunes élèves de Sainte-Monique qui se sont illustrés par leurs performances aux différents concours et compétitions régionales et provinciales.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Plus particulièrement, la motion de félicitations s'adresse à Monsieur Vincent Lapointe pour sa performance au concours « Les Grands Talents » de l'école Jean Gauthier ainsi qu'aux membres de l'équipe de cheerleading également de l'école Jean Gauthier pour leurs performances aux championnats régionaux et provinciaux : Madame Allyson Belleau, Madame Lysandre Brisson, Madame Audrey-Ann Maltais et Madame Alexia Morel.

6 - APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2017-064

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 13 mars 2017 au 10 avril 2017, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	39 628,00 \$
Comptes déjà payés	64 158,82 \$
TOTAL	103 786,82 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7 - DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DU 1^{ER} janvier AU 31 mars 2016

RÉSOLUTION CM2017-065

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, le dépôt du rapport financier trimestriel du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.

8- PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER

RÉSOLUTION CM2017-066

En raison de l'absence du vérificateur pour raison de maladie, il est proposé par M. Pascal Gauthier et appuyé de M. Jacques Vachon de traiter ce point lors de la séance d'ajournement qui aura lieu lundi le 24 avril 2017 à 19h 30.

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 339-17 POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION CM2017-067

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Monique désire offrir et maintenir un service de loisir adéquat à la population;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal projette de faire construire un nouveau Centre Communautaire et démolir l'ancien;
- CONSIDÉRANT** que le fait de construire un nouveau Centre Communautaire permettrait de l'utiliser aux fins de nombreuses activités autant en été qu'en hiver;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Monique aurait l'occasion d'obtenir une aide financière du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire du Québec dans le cadre du PIQM – volet 5 en vue de réaliser ce projet, ladite aide pouvant représenter 65% du projet, soit un montant de plus de 755 000\$;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion annonçant l'adoption future du présent règlement a été donné à la séance du 13 janvier 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents à la séance du 10 avril 2017 que la municipalité de Sainte-Monique adopte, séance tenante, le règlement numéro 339-17 qui décrète ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Article 2 Travaux à réaliser

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux pour la construction d'un nouveau Centre Communautaire et la démolition du Centre existant, le tout selon l'évaluation des coûts proposée suivant en vertu des éléments rassemblés constituant l'ensemble des travaux :

Construction d'un bâtiment de 400 mètres carrés	817 600\$
Aménagement extérieur et stationnement	90 000\$
Contingences de chantier	45 000\$
Démolition du bâtiment existant	50 000\$
Honoraires professionnels	110 000\$
Sous Total	1 112 600\$
Taxes nettes	48 758\$
TOTAL INCLUANT TAXES NETTES	1 161 358\$

Article 3 Autorisation de dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 161 358\$ pour les fins du présent règlement.

Article 4 Autorisation d'emprunt et durée

Le conseil municipal est autorisé aux fins du présent règlement à procéder au financement de ce projet de travaux en empruntant une somme n'excédant pas 1 161 358\$ sur une période de 20 ans;

Article 5 Taxation applicable à l'ensemble du territoire municipal

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Article 6 Affectation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7 Subvention applicable

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8 Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10- APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE DE LA SUBVENTION DU PAERRL

RÉSOLUTION CM2017-068

- | | |
|------------------------|---|
| Considérant que | le ministère de Transports, de la mobilité réduite et de l'électrification des transports a versé une compensation de 56 339 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2016 ; |
| Considérant que | les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ; |
| Considérant que | la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ; |
| Considérant que | un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ; |

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'informer, séance tenante, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

11- ACCEPTATION DU DEVIS POUR LE PLAN D'INTERVENTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

RÉSOLUTION CM2017-069

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a l'obligation de réaliser un plan d'intervention pour son réseau d'aqueduc et d'égouts ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire aller sur invitation afin de recevoir des offres pour la réalisation dudit plan d'intervention ;
- CONSIDÉRANT QUE** un devis a été réalisé par le service de génie civil de la MRC de Lac-Saint-Jean Est ;

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, le devis pour le plan d'intervention du réseau d'aqueduc et d'égouts et de lancer le processus d'invitation.

12- ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR L'AUSCULTATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

RÉSOLUTION CM2017-070

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a l'obligation par le MAMOT d'ausculter son réseau d'aqueduc ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'exercice vise à détecter la présence de fuite dans le réseau de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à poser des actions liées à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* ;

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, une offre de service pour la détection de fuite du réseau d'aqueduc au montant de 5 275,00 \$ plus les taxes applicables à la firme Détection de fuites PGS Solutions inc.

13- AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ACHAT DES TERRAINS DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU RUISSEAU JAUNE

RÉSOLUTION CM2017-071

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement pour l'achat des terrains du développement du Ruisseau jaune au montant de 42 448,77.

Il est en outre résolu de financer l'achat des terrains à même le surplus non affecté de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

14- AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LABRECQUE POUR L'INSPECTRICE

RÉSOLUTION CM2017-072

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Labrecque désire engager un inspecteur municipal adjoint ;
- CONSIDÉRANT QUE** une entente intermunicipale avec la municipalité de Labrecque pour obtenir les services de Mme Annabelle Côté, inspectrice à Sainte-Monique à raison d'une journée par semaine pour une durée de 26 semaines ;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique s'engage à respecter les termes de l'entente avec la municipalité de Labrecque ;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil que soit autorisé Madame Dolorès Boily, mairesse, et Monsieur Mathieu Lapointe, directeur général, à signer l'entente intermunicipale avec la municipalité de Labrecque.

15- ADHESION A LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES

RÉSOLUTION CM2017-073

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler, séance tenante, l'adhésion de la municipalité à la Fédération québécoise des municipalités et d'autoriser le paiement de l'adhésion de 1 064.62 \$ taxés incluses.

16- RECOMMANDATION D'INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DE BLEUET HONFLEUR ET BLEUET FORTIN

RÉSOLUTION CM2017-074

- CONSIDÉRANT QUE** qu'une demande d'inclusion à la zone agricole permanente a été faite par Bleuet Honfleur et Bleuet Fortin ;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande positivement au conseil municipal ladite demande d'inclusion ;

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de recommander, séance tenante, la demande d'inclusion à la zone agricole permanente les lots 3 548 756, 3 548 757 et 3 686 547 appartenant respectivement aux entreprises Bleuet Honfleur et Bleuet Fortin.

17- ACCEPTATION DU DEVIS POUR L'APPEL DE CANDIDATURES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

RÉSOLUTION CM2017-075

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, le devis pour l'appel de candidature pour l'entretien des espaces verts.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

18- ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO

RÉSOLUTION CM2017-076

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, l'offre de service de l'entreprise Equinoxe media pour la création d'un nouveau logo municipal au coût de 2 500,00 \$ plus taxes à même le budget 2017.

19- APPUI A LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

RÉSOLUTION CM2017-077

- CONSIDÉRANT QUE** la semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;
- CONSIDÉRANT QUE** la semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;
- CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la santé mentale permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyens, contribuent à la santé mentale positive de la population;

Par conséquent, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil de décréter, séance tenante, la semaine du 1 au 7 mai 2017 : semaine de la santé mentale

20- AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FLEURONS DU QUÉBEC

RÉSOLUTION CM2017-078

- CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion pour la certification au Fleurons du Québec est à renouveler ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal considère l'embellissement de la municipalité comme une priorité ;

Par conséquent, Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement pour le renouvellement de l'adhésion pour les trois prochaines années au Fleurons du Québec pour le montant de 883.01 \$ taxes incluses à même le budget 2017.

21- AIDE FINANCIÈRE A LA FONDATION DE L'HÔTEL DIEU D'ALMA

RÉSOLUTION CM2017-079

- CONSIDÉRANT QUE** que la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma est une organisation qui permet aux citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean Est d'avoir accès à de meilleurs soins de santé;
- CONSIDÉRANT QUE** la campagne de financement de la Fondation permet à l'organisation de réaliser sa mission ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE

Le conseil municipal de Sainte-Monique considère les enjeux touchant la santé des citoyens comme très importants ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Gilles Cayouette et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder, séance tenante, une aide financière de 750 \$ annuellement, et ce pour les cinq prochaines années à la Fondation de l'hôtel-Dieu d'Alma.

22- DIVERS :

A) DÉMARCHE AUPRÈS DU MTQ POUR LA ROUTE 169

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire des démarches auprès du Ministère des Transports du Québec afin que les travaux de réfection de la route 169 soient réalisés le plus rapidement possible.

B)

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

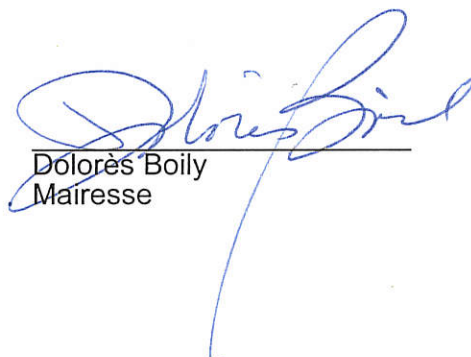
Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

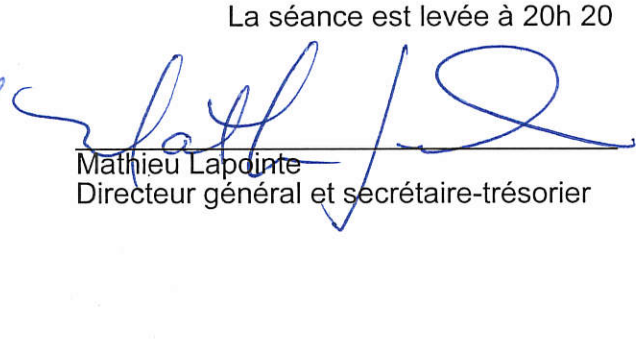
20- LEVÉS DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2017-080

Attendu que certains sujets inscrits à l'ordre du jour n'ont pu être traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement d'ajourner l'assemblée au 24 avril à 19h30.

La séance est levée à 20h 20


Dolorès Boily
Mairesse


Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire-trésorier